

Lettres patentes

Qui ordonnent une fabrication de
grands & petits bilans alleu
des deniers parisiens & des doubles
espèces deniers tournois et
mailles des tailles pouds espris
y mentionne

Du 20^e br^e 1411

Charles, par la grace de Dieu,
Roi de France, a nos amez et
seigneurs lez généraux maistres de
notre Royaume, Salut et Direction
et auoir ouvre faidous que pour
leur trea grande et urgence besoing
et affaire que nous avons presentement
a obtenuz faire yuocacion des
debatz et divisions lassant entre
plusieure denombre Royaume done
les auours d'fforeus de nos re-
ster nos esignuries que Dieu ne

vaines comme au brenem en
plusieurs manieres, nuns pour-
voir a la curete, de nous de
notres autres lettres amies
Compagnie d'Anjou, et tres
amefis aine le Due de Guzonne
et de nos autres Enfans et
des Comme vices devotres
Royaume, et pour obvier aux
nos grande periles dommages
tailler d'usur auua et a notre
Die Royaume pour cause des dis
Pebates & Entrepris es brenem.
Ny estoit pourue par la grace
de nostre aigneur que de boyer
convenable remede, lesquelles chose
ne se pouuoit faire sans
nos grande et excessif. froid
mission le depeas lequel
ne pourrois aucunement prendre
necessaires de l'avenir de
nos finances qui son agresas

Confidorez les autres tres grandes
 Despenses qui en avrieraez pour
 Estre prises et que prendre. Je
 Convien de jorw enjouw, nous liez
 avec tres grande estreure delibor
 de l'avis d'au plus iuste d'e
 notre lang et leynage et
 autres sayes et preud hommes
 ayant conuissance et bien baptes
 en telles choses, affin de l'eviter
 et augmenter notre dit revenu
 pour nous ayder a l'assortir
 toutes affaires auoiries des
 quels et de chargees de nos
 neys que bonement pourront
 auerter, moult et ordonnez volont
 et ordonnez et en ouz mandonez
 et praticonez par ces presentes
 que l'auo faitz et envoiez par
 toutes les monnoyes des nobz
 Roy auue blancez deniers esmeblatz.

de forme et sacay connue
Caux querroue faire faire
a present qui on courre pour
Dix denier tournis Layrice
Lesquels feront a cinq deniers
de lays d'argente et Zoy
et de six sols pieds cuers
de poide au mare de Barie
Caux remedes accoutumez et
petites flance a l'heure appeler
Deny blanez ayant courre pour
cinq denier Layrice de chmable
Loy et etreize sols quatres
Dinars depoidre au mare
Item petites deniers parisis a
on denier obus de lays et des
treize sols depoidre au mare
Item gte double denier
tournis aux deniers des
Loy et etreize sols et
quatres deniers depoidre auq.

mare, qtm prats Deniers tournois
 alardies loy et vingt
 fols de poivre audit mare, et
 Lemailler a l'en Denier de loy
 et de vingt et six tournois
 Deniers de poivre audit mare,
 immotam en jelle monnayez
 D'ayens telle difference. Comme loy
 pour semblera, eley domine au
 changeur et marchand frequentant
 La dite monnayez pour chascun
 mare d'ayens alloyez a la d'
 Loz de l'ay d'ayens, cinq lires
 epingle fols tournois et de tems
 Le noir alloyez aux dites d'ay
 le pris. Comme lez ormeaux
 semblera pour lez leys et e
 gresser de nous et de la
 chose publique en faisant lez
 purles dites prises lementier
 Et ainsi que vous verrez qd'

Pour l'expédition de faire pour
notre yngstir. Prenez que ce
faisant yez aux ouvriers et
mouyers tel assisez pour leurs
ouvrages et mouyages. Comme
vous verrez qui estre affaire
pour nuyz, Des ce faire vous
donnez pourvoir et mandement
spcial, mandez le Commandement
a tous nos justiciers, officiers
et sujets que vous en fassiez
Les ordres destindans circonstances
et dependances obissons et
l'entendem diligemment Domé
L'air Le 20. grez Day 1411. signé
par le Roi a la relation du
Grand Conseil /